



C P I C

RAPPORT ADMINISTRATIF

2019

Caisse de **P**révoyance des **I**nterprètes de **C**onférence

Rue du Stand 51 • Case postale 5683 • CH-1211 GENÈVE 11

Tél.: +41 22 310 5920 • Fax: +41 22 310 5928

e-mail: cpic@cpic.ch • internet: www.cpic.ch

FONDATION PRIVÉE CAISSE DE PRÉVOYANCE DES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE

Rapport administratif du Conseil de Fondation
Exercice 2019

TABLE DES MATIÈRES

I.	MESSAGE DU PRÉSIDENT	3
II.	RAPPORT D'ACTIVITÉ	5
	1 Bilan de l'année écoulée	5
	2 Dossiers suivis tout au long de l'année	7
III.	RAPPORT SUR LA GESTION DE FORTUNE	8
IV.	COMPTES	11
	IVa Bilan	11
	IVb Compte d'exploitation	12
	IVc Annexe.....	14
	IVd Fiche technique de l'immeuble	40
V.	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	42
VI.	INFORMATIONS DIVERSES	44

I. MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chères et chers bénéficiaires,

*Au cours de l'année 2019, le Conseil de Fondation a continué de mettre l'accent sur le **renforcement du dialogue avec la nouvelle génération d'interprètes** pour les encourager à rejoindre la CPIC, en poursuivant la distribution de la brochure de présentation de la Caisse, en renforçant le contact avec les écoles d'interprétation et la présence aux réunions des interprètes. Il a, de plus, entamé une discussion sur l'élargissement des moyens de communication en vue du renouvellement générationnel des bénéficiaires.*

*Le Conseil de Fondation souhaite, par ailleurs, rappeler **l'enjeu d'une épargne régulière**, sur la base tant de contributions des Institutions et Organisations internationales que de versements personnels, **et investie sur le long terme dans la prévoyance professionnelle**. L'exemple montre que **l'épargne régulière est récompensée à terme au moment de la retraite**, message devant encourager les jeunes interprètes à adhérer à la CPIC dès leur premier contrat. Voir le lien suivant sur le site Internet de la CPIC pour prendre connaissance d'un exemple d'investissement à long terme de l'avoir de prévoyance professionnelle: <http://www.cpic.ch/constitution-de-votre-avoir-de-prevoyance/>*

Il est rappelé que durant les années où les bénéficiaires ne reçoivent pas de contributions, l'adhésion à la CPIC est maintenue. Les bénéficiaires peuvent en tout temps verser des apports personnels jusqu'à CHF 40'000.- ou EUR 40'000.- par an pour augmenter leur épargne retraite. N'hésitez pas à consulter le site Internet de la CPIC concernant la constitution de votre avoir de prévoyance et la procédure à suivre pour effectuer des versements personnels : <http://www.cpic.ch/constitution-de-votre-avoir-de-prevoyance/>

L'année 2019 a été une bonne année sur le plan des rendements de tous les portefeuilles.

Le segment croissance en euros et le segment croissance en francs suisses ont bénéficié de performances largement positives, de l'ordre de EUR +14.68% pour l'un et de CHF +8.73% pour l'autre. Le segment conservateur, dont le but est de préserver le capital avant la retraite, a, quant à lui, progressé de EUR +1.58%

Ces résultats, ainsi que ceux des autres années, valident l'approche de la CPIC. La Caisse attribue à ses bénéficiaires l'intégralité de ses résultats après déduction d'un taux de frais modeste. **Les bénéficiaires profitent ainsi d'une gestion prudente, équilibrée et diversifiée.** Même si parfois il y a eu des années difficiles pour les rendements, les bénéficiaires ont toujours vu leur avoir progresser sur le long terme (voir le site Internet www.cpic.ch sous « Gestion financière », « Performance des parts »).

Lors de l'Assemblée Générale de 2019, Agnès PERROT, membre du Conseil de Fondation, s'est retirée de son poste avant la fin de son mandat afin d'assurer le renouvellement échelonné des membres du Conseil de Fondation. Elle a été une membre fidèle et dévouée du Conseil de Fondation depuis 1985 et son indéfectible engagement a été salué. Elle a été remplacée par Stefka IVANOVA à qui le Conseil de Fondation souhaite la bienvenue. Cet événement marque le début du renouvellement générationnel des membres du Conseil de Fondation.

Enfin, le Conseil de Fondation remercie chaleureusement le secrétariat de la CPIC pour sa précieuse et efficace collaboration.

Genève, le 20 mars 2020

Jacques-André SCHNEIDER
Président du Conseil de Fondation

II RAPPORT D'ACTIVITÉ

1 Bilan de l'année écoulée

Outre deux réunions du Conseil de Fondation in corpore, les Membres du Comité de gestion ainsi que le Président se sont réunis à diverses reprises pour examiner les questions inhérentes à la gestion financière et administrative de la Caisse.

Au 1^{er} janvier 2019, la Caisse comptait 2'443 membres. Au cours de l'exercice, la CPIC a enregistré 51 adhésions et 126 sorties, à savoir 6 décès, 1 exclusion prononcée par l'AG de 2019, 10 transferts de droits à pension, 85 sorties pour raison d'âge (dont 40 à 70 ans), 8 démissions avant âge terme, 16 rentes de retraite (dont 5 avec réversion). Ainsi, au 31 décembre 2019, elle comptait 2'368 membres.

A la clôture de l'exercice, le 31 décembre 2019, le total du bilan atteint EUR 292'159'406.18.

Quant aux dépenses:

1. Les dépenses réalisées au titre des **frais généraux directs** se sont élevées à EUR 697'144.10, soit **0.24 %** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2019.

2. Les droits de garde et frais bancaires étaient de EUR 172'348.74, soit **0.06 %** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2019.

3. La commission de gestion des deux banques de la CPIC était de EUR 361'782.61, soit **0.13 %** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2019.

4. La commission de gestion négociée à un taux préférentiel sur certains véhicules de placement collectif était de EUR 265'901.62, soit **0.09 %** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2019.

Le montant total des frais de gestion de fortune directs (postes 2, 3 et 4 ci-dessus) est de EUR 800'032.97, soit **0.28 %** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2019.

Le montant total des **frais de gestion de fortune indirects** (frais TER) a été d'EUR 1'118'744.00 soit **0.39 %** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2019.

Par conséquent, **le montant total des frais de gestion fortune directs et indirects** (postes 2, 3 et 4 cités, plus frais TER) représente **0.67 %** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2019.

Quant aux **dépenses totales de la CPIC** (postes 1, 2, 3 et 4 cités, plus frais TER), elles représentent **0.91 %** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2019.

Remarque

Le taux de 0.91 % est entièrement transparent et couvre l'ensemble des prestations fournies sans but lucratif par la CPIC en faveur de ses bénéficiaires. Il se trouve, de toute évidence, dans la fourchette basse par comparaison avec les taux de frais - bien plus élevés- habituellement pratiqués.

La CPIC continue de suivre attentivement et régulièrement les frais de gestion directs et indirects qui lui sont facturés en veillant à ce que les tarifs des prestataires bancaires soient en lien avec la fortune totale sous gestion.

Quant à la valeur de la part « A », elle est passée de EUR 216.47 à EUR 248.24, augmentant ainsi de 14.68 %. La valeur de la part « B », est, elle, passée de EUR 157.00 à EUR 159.48, augmentant ainsi de 1.58 %. Finalement, la valeur de la part « C » est passée de CHF 114.45 à CHF 124.44, augmentant ainsi de 8.73 %.

La Caisse bénéficie toujours de l'exonération fiscale. Les pièces établissant qu'elle remplit les conditions d'octroi de l'exonération sont produites chaque année à l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance.

2 Dossiers suivis tout au long de l'année:

- Suite de la réflexion sur le renouvellement des bénéficiaires de la CPIC : notamment constitution d'un réseau de bénéficiaires, examen des statistiques des entrées/sorties afin de mieux cibler les démarches et discussion sur l'élargissement des moyens de communication en vue du renouvellement générationnel des bénéficiaires.
- Amélioration continue de la présentation du site Internet
- Continuation d'utilisation de nouveaux moyens de communication pour faire connaître la CPIC : entre autre, envoi régulier d'une «brève» par messagerie électronique.
- Discussions sur le renouvellement du Conseil de Fondation.

III RAPPORT DE GESTION DE FORTUNE 2019

Synthèse des performances 2019 des segments A, B et C de la CPIC

Sur l'année 2019, la valeur du segment A (segment croissance en euros) est passée de EUR 216.47 à EUR 248.24, soit une variation annuelle en EUR de +14.68 %. La valeur du segment B (segment conservateur en euros) est passée de EUR 157.00 à EUR 159.48, soit une performance annuelle en EUR de +1.58 %. La valeur du segment C (segment croissance en francs suisses) est passée de CHF 114.45 à CHF 124.44, soit une variation en CHF de +8.73 %.

Revue des marchés

Décidément, les années boursières se suivent mais ne se ressemblent pas. Après une année 2017 de belle facture, puis la forte baisse des marchés en 2018, le millésime 2019 s'inscrit comme un cru exceptionnel: en effet, selon la statistique du nombre de classes d'actifs dont la performance sur l'année calendaire est positive (données en USD), 2019 s'affiche comme la meilleure année depuis 1901 avec 100 % de classes d'actifs affichant une performance positive, alors que 2018 était l'une des pires.

En résumé, la raison de ces performances est la combinaison de la volte-face des banques centrales - en particulier de la Réserve Fédérale (Fed) américaine - adoptant à nouveau des politiques monétaires accommodantes; une économie mondiale (en particulier américaine) qui a évité une récession; et des risques géopolitiques (tensions commerciales Chine-États-Unis, Brexit) qui n'ont pas dégénéré autant qu'on aurait pu le craindre. Dans le détail, l'économie mondiale poursuit sa croissance, certes en-deçà des moyennes historiques mais loin de la récession crainte il y a 12 mois. Ces craintes, nourries par un ralentissement tangible du commerce mondial et de l'investissement (Capex) des entreprises, furent cependant suffisantes pour convaincre la Fed de changer son fusil d'épaule avec, au final, trois baisses de taux en 2019. Avec une inflation qui reste en-dessous des objectifs de la Fed, les taux réels restent bas, créant des conditions de financement favorables aux entreprises. Après les États-Unis, la vague des politiques monétaires accommodantes s'est propagée; près de 60 % des banques centrales sont désormais en phase d'assouplissement monétaire. La baisse du dollar américain au cours du 4ème trimestre, coïncidant avec la baisse des taux de la Fed, fut également bénéfique aux marchés émergents qui avaient souffert jusque-là des tensions commerciales.

Les risques géopolitiques ont offert une distraction constante tout au long de l'année. En ce qui concerne les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine, le sentiment oscilla entre optimisme et pessimisme, avant que la perspective d'un accord préliminaire annoncé en décembre n'apporte une détente relative.

Au final, les actions mondiales ont atteint de nouveaux records enregistrant une performance annuelle de 24 %. Le marché actions américain a clôturé en hausse de 28,9 % grâce à la vigueur du secteur technologique. Les actions européennes ont enregistré un rendement de 23,2 % et les actions britanniques ont seulement progressé de 12,1 % en raison des inquiétudes liées au Brexit et la hausse de la Livre sterling. Les marchés émergents ont sous-performé les marchés développés et clôturé l'année en hausse de 18,4 %. La Chine a été positive (+22,3 % pour l'indice composite de Shanghai). Parmi les principaux marchés émergents, le grand gagnant fut l'Argentine (+37,5 %). Au niveau sectoriel, les technologies de l'information (46,0 %), l'industrie (25,7 %) et les télécoms (+25,5 %) ont enregistré des surperformances notables tandis que les matériaux (19,6 %), les services publics (19,3 %) et l'énergie (7,7 %) étaient à la traîne.

Les obligations d'États ont également enregistré de solides performances en 2019, les taux s'étant redressés dans le monde entier. Le rendement des bons du Trésor américain à 10 ans a considérablement baissé à 1,92 % (-77 points de base), tandis que le rendement du Bund à 10 ans s'est enfoncé en territoire négatif, jusqu'à -70 pb en août pour finir l'année à -18pb, poussant les valorisations au plus haut. Le rendement des bons du Trésor américain à deux ans – portion de la courbe des taux sensible aux facteurs de politique monétaire – est passé à 1,37 % à la fin de l'année (soit une baisse absolue de 0,85 % sur l'année). En termes de performance, les obligations d'Etat américaines ont enregistré une progression de 6,9 % tandis que leurs homologues européennes gagnaient 6,8 %. Soutenus par la baisse des taux, les marchés du crédit ont également connu une très bonne année en termes de performance, les obligations d'entreprise américaines de notation AAA-BBB (+14,5 %) devançant l'indice européen (+6,2 %). Les obligations à haut rendement (« high yield ») américaines et européennes ont enregistré une performance à deux chiffres, de respectivement +14,3 % et +11,3 %. La dette des marchés émergents en monnaies forte (USD) a progressé de 12,1 %.

L'indice du dollar (qui mesure le cours du billet vert par rapport à un panier de devises) a baissé en 2019 après une période de hausse en 2018, perdant 1,12% sur l'année en raison des tensions commerciales. Le Yen japonais, la Livre sterling et le Franc suisse se sont appréciés par rapport au dollar (JYP: +0,9% ; GBP: +3,9% ; CHF: +1,4) alors que l'euro s'est déprécié de 2,2% contre le dollar. Enfin, les matières premières étaient globalement en hausse en 2019. Le Brent s'est établi à USD 66 le baril, soit une progression de 22,7% et l'or a fini l'année en hausse de 18,3% à USD 1'517 l'once.

IV. COMPTES

IVa Bilan

	<i>Annexe</i>	31.12.2019 <i>EUR</i>	31.12.2018 <i>EUR</i>
ACTIF			
Placements		291'668'716.20	265'525'368.19
Liquidités et placements sur le marché monétaire	7.1	5'249'883.22	15'612'063.74
Créances	7.2	606.74	1'063.07
Obligations		101'473'927.75	106'719'458.40
Actions		105'968'882.29	69'676'065.41
Parts de fonds de placement		68'920'473.85	63'944'346.24
Immeuble		10'091'810.64	9'734'756.72
Produits dérivés	6.6	-36'868.29	-162'385.39
Compte de régularisation actif	7.3	490'689.98	783'168.50
Actifs provenant de contrats d'assurance		0.00	0.00
Total de l'actif		292'159'406.18	266'308'536.69

	<i>Annexe</i>	31.12.2019 <i>EUR</i>	31.12.2018 <i>EUR</i>
PASSIF			
Dettes	7.4	1'169'077.82	158'111.40
Compte de régularisation passif	7.5	1'608'912.93	1'592'459.45
Provisions non techniques		118'140.24	111'916.22
Provisions générales	7.6	118'140.24	111'916.22
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		289'263'275.19	264'446'049.62
Capital de prévoyance des bénéficiaires actifs	5.2	289'263'275.19	264'446'049.62
Réserve de fluctuation de valeur	6.4	0.00	0.00
Total du passif		292'159'406.18	266'308'536.69

IVb Compte d'exploitation

<i>Annexe</i>	<i>2019 EUR</i>	<i>2018 EUR</i>
Cotisations et apports ordinaires et autres	11'200'297.76	12'923'300.80
Cotisations des salariés	3'542'283.50	4'025'238.76
Contributions de l'employeur	5'659'709.57	6'812'276.68
Cotisations supplémentaires des salariés	1'998'304.69	2'085'785.36
Prestations d'entrée	307'188.26	422'117.75
Apports d'avoirs de retraite et de droits à pension	307'188.26	422'117.75
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	11'507'486.02	13'345'418.55
Prestations réglementaires	-15'297'114.19	-9'059'088.09
Autres prestations réglementaires	-474'902.86	-476'888.74
Prestations en capital à la retraite	-13'951'062.18	-7'778'662.18
Prestations en capital au décès	-871'149.15	-803'537.17
Prestations de sortie	-6'928'533.58	-5'548'928.77
Transferts d'avoirs de retraite et de droits à pension	-6'928'533.58	-5'548'928.77
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-22'225'647.77	-14'608'016.86
Dissolution(+)/Constitution(-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-24'347'729.54	10'509'689.91
Dissolution(+)/Constitution(-) de capitaux de prévoyance des bénéficiaires actifs	5.2 10'740'278.31	1'287'357.44
Rémunération du capital-épargne	5.2 -35'088'007.85	9'222'332.47
Variation des capitaux/provisions/réserves	-24'347'729.54	10'509'689.91
Produits de prestations de réassurance	0.00	0.00
Prestations de réassurance	0.00	0.00
Charges de réassurance	-22'116.56	-24'759.13
Primes de réassurance	-22'116.56	-24'759.13
Résultat net de réassurance	-22'116.56	-24'759.13
Résultat net de l'activité de prévoyance	-35'088'007.85	9'222'332.47

	<i>Annexe</i>	<i>2019 EUR</i>	<i>2018 EUR</i>
Résultat net des placements	6.8	35'746'710.64	-8'557'828.51
Résultat sur liquidités		-62'303.34	214'462.78
Résultat sur obligations		8'053'418.46	-462'541.05
Résultat sur actions		24'276'522.63	-5'868'739.83
Résultat sur fonds de placement		6'317'218.85	-136'521.33
Résultat sur immeuble		728'245.98	1'706'680.86
Résultat sur opérations de dérivés		-1'647'614.97	-2'066'025.96
Frais d'administration de la fortune		-1'918'776.97	-1'945'143.98
Autres produits	7.7	47'907.15	30'091.78
Autres frais	7.8	-9'465.84	-1'008'342.78
Frais d'administration	7.9	-697'144.10	-688'408.17
Coût de l'administration générale		-655'023.01	-648'215.67
Honoraires de l'organe de révision		-31'956.53	-30'807.16
Emoluments des autorités de surveillance		-10'164.56	-9'385.34
Résultat net des activités hors prévoyance		35'088'007.85	-10'224'487.68
Différence de conversion		0.00	0.00
Excédent de charges avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		0.00	-1'002'155.22
Dissolution(+)/Constitution(-) de la réserve de fluctuation de valeur	6.4	0.00	1'002'155.22
Excédent net		0.00	0.00

IVc Annexe

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Bases et organisation.....	15
2. Bénéficiaires actifs et rentiers réassurés.....	17
3. Nature de l'application du but.....	17
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	18
5. Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture	20
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements.....	21
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	36
8. Demandes de l'autorité de surveillance	39
9. Autres informations relatives à la situation financière	39
10. Evénements postérieurs à la date du bilan	39

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Adresse	Fondation privée Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence Rue du Stand 51 1211 Genève 11
Siège	Genève
Forme juridique	Fondation de droit privé
But	Prémunir les bénéficiaires actifs et leurs ayants droit contre les conséquences économiques de la vieillesse et du décès.

1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La Fondation privée Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence (ci-après la CPIC ou la Caisse) est régie par ses propres statuts et par les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse. Elle est inscrite au Registre du Commerce et placée sous la surveillance de l'autorité compétente. Elle n'est pas inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle. Elle ne cotise pas au Fonds de garantie.

1.3 Indication des actes et des règlements

Acte constitutif	Le 11.06.2005
Statuts	En vigueur depuis le 26.06.2017.
Règlement de la Caisse	En vigueur depuis le 11.06.2005, modifié le 15.06.2019.
Règlement de placement	En vigueur depuis le 01.01.2006, dont l'Annexe I a été modifiée le 23.11.2018.
Règlement sur les indemnités du Conseil de Fondation	En vigueur depuis le 01.01.2012, modifié le 23.11.2013.

La CPIC est une fondation de droit privé inscrite au Registre du commerce de Genève le 13 septembre 2005. Elle a repris la totalité des actifs et passifs de la Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence, société coopérative constituée le 15 février 1970 et dissoute par décision de son Assemblée Générale du 11 juin 2005, selon contrat de transfert de patrimoine du 11 juin 2005. Les profits et les risques afférents au patrimoine transféré ont été repris avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005.

1.4 Organe de gestion / Droit à la signature

Conseil de Fondation	Monsieur Jacques-André Schneider (Président) Monsieur Daniel André (Vice-Président) Madame Stefka Ivanova Madame Anne-Marie Arbaji-Sfeir Madame Dominique Baz
Personnes habilitées à signer auprès des banques	Monsieur Jacques-André Schneider (Président) Madame Stefka Ivanova Madame Dominique Baz Madame Jacqueline Vicario-Locci (Directrice)
Mode de signature	collective à deux

1.5 Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Organe de révision	PricewaterhouseCoopers S.A. Succursale de Genève Avenue Giuseppe-Motta 50 1211 Genève 2
Expert en prévoyance	Aucun, la Caisse n'a pas de passif actuariel.
Administration et comptabilité	LO Patrimonia SA Rue de Saussure 6 1204 Genève
Global Custody	Lombard Odier & Cie SA Rue de la Corraterie 11 1204 Genève
Gérants de fortune	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA* Rue de la Corraterie 11 1204 Genève Vontobel Asset Management SA* Bahnhofstrasse 3 8001 Zurich
Régisseur de l'immeuble	Besson Dumont Delaunay & Cie SA Route du Grand-Lancy 6A Case postale 1815 1211 Genève 26
Affiliation auprès de l'autorité de surveillance	Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Genève.

1.6 Employeurs affiliés

Les employeurs des bénéficiaires sont toutes les Organisations avec lesquelles l'Association Internationale des Interprètes de Conférence (ci-après AIIC) a conclu un accord, à savoir le secteur conventionné (Communautés Européennes, Organisations Coordonnées, Organisations de la famille des Nations Unies, OMD, Interpol, GUFs).

2 Bénéficiaires actifs et rentiers réassurés

2.1 Bénéficiaires actifs	31.12.2019	Entrées	Sorties	31.12.2018
Nombre de bénéficiaires	2368	51	126	2443
2.2 Rentiers réassurés	31.12.2019			31.12.2018
Nombre de rentiers	154	16	1	139

La Caisse propose aux bénéficiaires dans la tranche d'âge de 60 à 70 ans qui le souhaitent de souscrire à un système facultatif de rentes viagères au moment de leur retraite. A cet effet, la CPIC a conclu un contrat collectif de réassurance auprès des Rentes Genevoises, institution gérant entièrement le versement des rentes, garanties par la République et Canton de Genève, sur la base des primes uniques qui lui sont transférées irrévocablement par la Caisse à la retraite des bénéficiaires.

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Plan en primauté des cotisations assurant des prestations conformes au but de la Caisse (cf point 1.1) et au règlement en vigueur (cf point 1.3).

3.2 Financement, méthodes de financement

La Caisse recueille:

1) les versements opérés d'ordre et pour compte des bénéficiaires par les employeurs qui ont conclu à cet effet un accord avec l'AIIC, chaque accord fixant la contribution (part employeur/part interprète) en pourcentage de la rémunération;

2) les contributions personnelles facultatives des bénéficiaires dans les limites fixées par le Conseil de Fondation.

Les avoirs de chaque bénéficiaire sont convertis en unité de capital. La valeur du capital est régulièrement estimée et divisée par le nombre d'unités existantes. Le capital de la Caisse peut être réparti entre un ou plusieurs segments distincts (cf point 4.2).

La rémunération du capital épargne représente la variation de la valeur nette d'inventaire (cf point 5.2).

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Aucune.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes sont présentés selon la norme comptable Swiss GAAP RPC 26, mais en tenant compte des spécificités de la CPIC (pas de passif actuariel).

4.2 Principes comptables et d'évaluation

La tenue des comptes, l'établissement du bilan et des comptes d'exploitation et les principes d'évaluation sont régis, par analogie, par les dispositions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) ainsi que l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2).

La fortune est gérée sur la base de trois portefeuilles ou segments: le segment « croissance » en euro (Segment A) dont l'objectif est le rendement à long terme, le segment « conservateur » en euro (Segment B), ouvert aux bénéficiaires de 55 ans et plus qui le souhaitent, dont le but est de préserver le capital retraite en limitant fortement les risques de volatilité à court terme et le segment « croissance » en francs suisses (Segment C), introduit le 1^{er} juin 2011 avec un prix d'émission fixé à CHF 100.00, ouvert à tous quelque soit l'âge, dont l'objectif est le rendement à moyen et long terme en francs suisses. La part est l'unité de capitalisation de la CPIC.

Les placements mobiliers de la fortune sont évalués mensuellement à la valeur de marché.

L'immeuble de la Caisse est évalué à la hausse ou à la baisse sur la base d'une estimation prévue à intervalle régulier en fonction d'une valeur de rendement. La dernière estimation indique une valeur de CHF 10'970'000.-.

L'immeuble fait partie des avoirs du segment « croissance » en euro (segment A).

La répartition du capital en valeur et en unités est la suivante:

	31.12.2019 EUR	31.12.2018 EUR
Segment « croissance » en EUR (Segment A)		
Capital	259'313'849.03	234'254'394.34
Nombre d'unités	1'044'607	1'082'154
Valeur de la part	248.24	216.47
Variation annuelle en %	14.68 %	-3.53 %
Segment « conservateur » en EUR (Segment B)		
Capital	14'222'247.62	15'084'801.79
Nombre d'unités	89'180	96'083
Valeur de la part	159.48	157.00
Variation annuelle en %	1.58 %	-0.07 %
Segment « croissance » en CHF (Segment C)		
Capital	13'546'256.91	12'271'116.31
Nombre d'unités	118'331	120'825
Valeur de la part	114.48	101.56
Variation annuelle en %	12.72 %	-1.21 %

4.3 Monnaie de référence des placements (voir point 6.2)

Dès le 1^{er} janvier 2009, la monnaie de référence des placements est passée des francs suisses à l'euro en raison de la domiciliation de la grande majorité des bénéficiaires de la Caisse en zone euro. Le changement a été approuvé par le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle du canton de Genève le 18 mars 2008.

Le changement de référence a été décidé le 30.11.2007 par le Conseil de Fondation sur la base d'un rapport de recommandation des gestionnaires et a été confirmé par un nouveau rapport de ces derniers daté de février 2009.

La comptabilité est tenue en euro à partir du 1^{er} janvier 2009. Les comptes sont convertis en francs suisses conformément aux exigences légales. Les principes de conversion utilisés sont les suivants :

- les postes du bilan sont convertis au taux de clôture, à savoir à 1.08702 au 31.12.2019 et à 1.12689 au 31.12.2018
- les comptes de résultat en euro sont convertis au taux de clôture à l'exception des frais d'administration et des résultats nets des placements qui sont convertis au taux du jour ;
- les écarts de change sont enregistrés dans le compte de résultat.

4.4 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Suite à la demande l'autorité de surveillance, la provision pour grands travaux sur l'immeuble du segment A, est désormais présentée dans la catégorie « Compte de régularisation passif » en lieu et place de « Réserve de fluctuation de valeur » (voir points 6.4 et 7.5).

5 Couverture des risques/Règles techniques/Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

La Caisse offre la possibilité aux bénéficiaires de souscrire à leur charge à deux assurances collectives conclues directement entre la Caisse et deux compagnies d'assurances distinctes :

Helsana Assurance S.A. Assurance collective en cas d'accidents prévoyant des capitaux décès et invalidité ou invalidité seule.

PK Rück Assurance de groupe risque décès

Ces deux assurances sont indépendantes du capital de prévoyance constitué par les bénéficiaires auprès de la Caisse. Ces assurances sont facultatives.

5.2 Evolution et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

Actifs	31.12.2019 EUR	31.12.2018 EUR
Solde au 1^{er} janvier	264'446'049.62	274'471'252.44
Cotisations des salariés	3'542'283.50	4'025'238.76
Contributions de l'employeur	5'659'709.57	6'812'276.68
Cotisations supplémentaires des salariés	1'998'304.69	2'085'785.36
Apports avoirs retraite et droits à pension	307'188.26	422'117.75
Prestations d'assurance collective B	0.00	0.00
Primes d'assurance collective A + B	-22'116.56	-24'759.13
Autres prestations réglementaires	-474'902.86	-476'888.74
Prestation en capital à la retraite	-13'951'062.18	-7'778'662.18
Prestation en capital au décès	-871'149.15	-803'537.17
Transferts avoirs retraite et droits à pension	-6'928'533.58	-5'548'928.77
Mouvement de la période	-10'740'278.31	-1'287'357.44
Rémunération du capital-épargne	35'088'007.85	-9'222'332.47
Ecart de conversion	469'496.03	484'487.09
Total du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs	289'263'275.19	264'446'049.62

Le capital de prévoyance comprend les soutes de contributions des bénéficiaires non encore converties en unité de capital.

5.3 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Le Conseil de Fondation n'a pas recours à une expertise actuarielle, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

5.4 Degré de couverture selon article 44 OPP 2

Pas applicable, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Le Conseil de Fondation a défini la politique de placement et l'a consignée dans un règlement de placement (cf point 1.3). Ce règlement est établi dans l'esprit de l'article 71 de la LPP et des articles 49 à 59 de l'OPP2. Il complète les dispositions réglementaires de la CPIC.

Le Conseil de Fondation a désigné un Comité de gestion. Ce dernier a la responsabilité de l'exécution de l'administration de la fortune (cf point 1.5 concernant les gérants de fortune).

Rétrocessions :

LOAM : En date du 20 janvier 2020, Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA a confirmé par écrit qu'aucune rétrocession n'a été perçue durant l'exercice 2019.

Vontobel : En date du 15 janvier 2020, Vontobel SA a confirmé par écrit qu'aucune rétrocession n'a été perçue durant l'exercice 2019.

6.2 Allocation stratégique

Segment A

Dès le 1^{er} janvier 2017, les limites de placement sont les suivantes (à l'exception de l'immeuble en détention directe) :

Catégories de placement	Poids neutres	min./max.
Placements traditionnels		
Liquidités et court terme en euro Obligations en euro Obligations en devises hors euro Obligations des pays émergents Actions suisses Actions européennes (ex-Suisse) Actions globales (ex-Europe)	85 %	0-100 % dont max 50 % en lettres de gage
Immobilier	5 %	0-15 %
Placements alternatifs		
Placements en stratégies alternatives Matières premières Infrastructure Titres liés au risque d'assurance	10 %	0-25 %
Tous les placements		
Total Placements libellés en euro, y compris les placements libellés en autres monnaies avec une couverture du risque de change		40-100 %

Segment B

Dès le 1^{er} janvier 2017 les limites de placement sont les suivantes :

Catégories de placement	Allocation stratégique		
	Neutre	Min.	Max.
Placements traditionnels			
Liquidités et court terme en EUR	20 %	0 %	70 %
Obligations en EUR	80 %	0 %	100 %
Obligations en autres devises (hors EUR)	0 %	0 %	20 %
Immobilier	0 %	0 %	20 %
Placements alternatifs			
Infrastructure	0 %	0 %	5 %
Hedge Funds	0 %	0 %	5 %
Total	100 %		

Segment C

Dès le 1^{er} janvier 2017 les limites de placement sont les suivantes :

Catégories de placement	Limites de placement
	Min - Max
Placements traditionnels	
Liquidités et placement à court terme Obligations et autres créances à moyen et long termes	0 - 100 % dont max 50 % en lettres de gage
Actions suisses et étrangères cotées en bourse	0 - 50 %
Immobilier situé en Suisse et à l'étranger	0 - 30 %, dont max 10 % en immobilier situé à l'étranger
Placements alternatifs	
Placements en stratégies alternatives Matières premières Titres liés aux risques d'assurance	0 - 25 %
Tous les placements	
Placements libellés en monnaies autres que CHF sans couverture du risque de change	0 - 30 %

6.3 Extensions des limites de placement (art. 50 al.4 OPP 2)

Segment «croissance» en EUR (Segment A)

L'allocation stratégique ainsi que la limite maximum pour les monnaies étrangères dépasse largement le plafond maximum fixé par l'art. 55 let.e OPP2. Ce dépassement se justifie néanmoins par le fait que la grande majorité (plus de 90 %) des bénéficiaires de l'institution est basée hors de Suisse et qu'environ 80 % de ces bénéficiaires résident dans la zone euro. Partant de ce constat, le Conseil de Fondation a décidé, sur recommandation des gestionnaires de fortune, de basculer la monnaie de référence des portefeuilles du franc suisse à l'euro à compter du 1^{er} janvier 2009, dans le but d'obtenir le meilleur alignement possible entre les prestations fournies par la caisse et la monnaie de référence de la grande majorité des bénéficiaires. Un rapport détaillé sur les diverses étapes du passage à l'euro a été rédigé par la banque Lombard Odier & Cie SA en février 2009. Une stratégie de placement favorisant une pondération importante des investissements dans la monnaie de référence est conforme à la tolérance au risque de la Caisse qui a été définie par le Conseil de Fondation.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

Dans sa teneur du 1^{er} janvier 2009, l'OPP2 prévoit une limite de 15 % pour l'ensemble des placements alternatifs, nouvellement inclus dans le catalogue de placements autorisés de l'art. 53 OPP2. Conformément à l'art. 50 al. 4 OPP2, cette disposition peut faire l'objet d'une extension de placement pour autant que les principes de sécurité et de répartition appropriée des risques soient respectés. Le Conseil de Fondation a décidé de déroger à cette limite légale (art. 55 let. d OPP2) afin de maintenir la limite de 25 %, prévue dans le règlement de placement établi sous l'ancienne OPP2, laquelle ne prévoyait pas de limite spécifique aux placements alternatifs (ces derniers n'ayant pas eu de statut de placement autorisé). En effet, l'application de la limite de 25 % par le passé n'a à aucun moment mis en péril le respect du principe de sécurité des placements. Cette extension s'explique d'une part par le recours important à des fonds d'allocation d'actifs, qualifiés d'alternatifs au regard de l'OPP2 mais largement diversifiés, soumis à une surveillance prudentielle (UCITS III) et permettant une liquidité quotidienne. Cette extension se justifie également par la nécessité de s'appuyer sur des actifs et des stratégies présentant des caractéristiques stabilisatrices et de diversification en périodes des marchés baissiers, tel que démontré dans le rapport concluant établi par la Banque Lombard Odier & Cie SA et Vontobel Asset Management AG et présenté au Conseil de Fondation le 30 octobre 2004.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

Segment «conservateur» en EUR (Segment B)

L'allocation stratégique ainsi que la limite maximum prévue pour les placements libellés en monnaies étrangères dépasse largement le plafond maximum fixé par l'art. 55 let. e OPP2. Ce dépassement se justifie néanmoins par le fait que la grande majorité (plus de 90 %) des bénéficiaires de l'Institution est basée hors de Suisse et qu'env. 80 % de ces bénéficiaires résident dans la zone Euro. Partant de ce constat, le Conseil de Fondation a décidé, sur recommandation des gestionnaires de fortune, de basculer la monnaie de référence des portefeuilles du Franc Suisse à l'Euro à compter du 1^{er} janvier 2009, dans le but d'obtenir le meilleur alignement possible entre les prestations fournies par l'Institution et la monnaie de référence de la grande majorité des bénéficiaires. Un rapport détaillé sur les diverses étapes du passage à l'Euro a été rédigé par la Banque Lombard Odier & Cie SA en février 2009. Une stratégie de placement favorisant une pondération importante des investissements dans la monnaie de référence est conforme à la tolérance au risque de la Caisse qui a été définie par le Conseil de Fondation.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

Segment «croissance en CHF» (Segment C)

Sur la base d'une recommandation émise par la banque Lombard Odier & Cie SA en mars 2011, le Conseil de Fondation a décidé d'introduire un segment croissance en francs suisses entré en vigueur le 1^{er} juin 2011. Cette décision a été validée par le Comité de gestion de la Fondation selon procès-verbal du 18 mars 2011.

Dans sa teneur du 1^{er} janvier 2009, l'OPP2 prévoit une limite de 15 % pour l'ensemble des placements alternatifs, nouvellement inclus dans le catalogue de placements autorisés de l'art.53 OPP2. Conformément à l'art. 50 al.4 OPP2, cette disposition peut faire l'objet d'une extension de placement pour autant que les principes de sécurité et de répartition appropriée des risques soient respectés. Le Conseil de Fondation a décidé de déroger à cette limite légale (art. 55 let. d OPP2) afin de maintenir la limite de 25 %, prévue dans le règlement de placement établi sous l'ancienne OPP2, laquelle ne prévoyait pas de limite spécifique aux placements alternatifs (ces derniers n'ayant pas eu de statut de placement autorisé). En effet, l'application de la limite de 25 % par le passé n'a à aucun moment mis en péril le respect du principe de sécurité des placements. Cette extension s'explique d'une part par le recours à des fonds d'allocation d'actifs, qualifiés d'alternatifs au regard de l'OPP2 mais largement diversifiés, soumis à une surveillance prudentielle (UCITS III) et permettant une liquidité

quotidienne. Cette extension se justifie également par la nécessité de s'appuyer sur des actifs et des stratégies présentant des caractéristiques stabilisatrices et de diversification, tels que les matières premières.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

Référence à l'euro

Dès le 1^{er} janvier 2009, la monnaie de référence des placements est passée des francs suisses à l'euro en raison de la domiciliation de la grande majorité des bénéficiaires de la Caisse en zone euro. Le changement a été approuvé par le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle du canton de Genève le 18 mars 2008.

Le changement de référence a été décidé le 30 novembre 2007 par le Conseil de Fondation sur la base d'un rapport de recommandation des gestionnaires et a été confirmé par un nouveau rapport de ces derniers daté de février 2009.

6.4 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur pour l'immeuble

Pas applicable pour les placements mobiliers, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

Applicable uniquement pour l'immeuble de la Caisse.

	2019 EUR	2018 EUR
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01	0.00	1'002'155.22
Transfert au compte de régularisation passif	0.00	-1'002'155.22
	<u>0.00</u>	<u>-1'002'155.22</u>
Réserve de fluctuation de valeur au 31.12	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>

Suite à la modification des principes de présentation en 2018, la réserve de fluctuation de valeur a été dissoute au profit de la constitution d'une provision de montant équivalent (voir points 4.4 et 7.5).

6.5 Présentation des placements par catégories des trois segments consolidés

La notion de « devises étrangères » se réfère à une devise autre que la monnaie de référence des segments.

Placement de la fortune/répartition des risques

Catégorie de placements	Total au 31.12.2019 EUR	Total au 31.12.2018 EUR
Créances et comptes de régularisation actif	0.17 %	0.29 %
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.34 %	0.80 %
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	0.26 %	3.91 %
Total des liquidités et divers	0.77 %	5.00 %
Obligations en francs suisses	0.00 %	0.00 %
Obligations en EUR	26.20 %	27.38 %
Obligations en devises étrangères hors Euro	8.96 %	13.19 %
Total des obligations - (direct et indirect)	35.16 %	40.57 %
Actions suisses	14.67 %	10.48 %
Actions étrangères	22.04 %	16.00 %
Total des actions - (direct et indirect)	36.71 %	26.48 %
Immobilier et infrastructure	10.21 %	10.41 %
Immeuble – détention directe	3.50 %	3.70 %
Total immobilier	13.71 %	14.11 %
Métaux et matières premières	4.32 %	3.99 %
Placements alternatifs	9.34 %	9.91 %
Placements collectifs et directs	100.01 %	100.06 %
Placements de dérivés	-0.01 %	-0.06 %
Placements collectifs et directs	100.00 %	100.00 %
Indication sur les placements en devises étrangères		
Placements en devises étrangères bruts	67.09 %	70.38 %
Dérivés sur devises	10.52 %	7.19 %
Total placements en devises étrangères nets	77.61 %	77.57 %

6.5.1 Présentation des placements par catégories / Segment A

Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	Total au	Total au
	31.12.2019	31.12.2018
	EUR	EUR
Créances et comptes de régularisation actif	0.15 %	0.28 %
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.39 %	0.93 %
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	0.27 %	4.37 %
Total des liquidités et divers	0.81 %	5.58 %
Obligations en francs suisses	0.00 %	0.00 %
Obligations en EUR	25.82 %	26.81 %
Obligations en devises étrangères hors Euro	10.31 %	15.30 %
Total des obligations - (direct et indirect)	36.13 %	42.11 %
Actions suisses	16.88 %	12.20 %
Dérivés	0.00 %	0.00 %
Actions étrangères	25.37 %	18.63 %
Total des actions - (direct et indirect)	42.25 %	30.83 %
Immobilier et infrastructure	9.99 %	10.33 %
Total immobilier	9.99 %	10.33 %
Métaux et matières premières	4.97 %	4.65 %
Placements alternatifs	5.85 %	6.57 %
Placements collectifs et directs	100.00 %	100.07 %
Placements de dérivés	-0.00 %	-0.07 %
Placements collectifs et directs	100.00 %	100.00 %
Placements sous gestion	96.13 %	95.87 %
Immeuble – détention directe	3.87 %	4.13 %
Fortune segment A	100.00 %	100.00 %
Total placements alternatifs	10.41 %	10.76 %
Indication sur les placements en devises étrangères		
Placements en devises étrangères bruts	69.78 %	73.18 %
Dérivés sur devises	10.76 %	7.23 %
Total placements en devises étrangères nets	80.54 %	80.41 %

6.5.2 Présentation des placements par catégories / Segment B

Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	<i>Total au</i> 31.12.2019 %	<i>Total au</i> 31.12.2018 %
Créances et comptes de régularisation actif	0.48 %	0.58 %
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.00 %	0.00 %
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	0.63 %	2.69 %
Total des liquidités et divers	1.11 %	3.27 %
Obligations en EUR	76.42 %	75.83 %
Obligations en devises étrangères hors Euro	0.00 %	0.74 %
Total des obligations - (direct et indirect)	76.42 %	76.57 %
Immobilier et infrastructure	18.11 %	15.54 %
Total immobilier	18.11 %	15.54 %
Fonds de placement Mix OPP 2	0.00 %	0.00 %
Produits structurés	0.00 %	0.00 %
Contrats de change à terme	0.00 %	0.00 %
Dérivés	0.00 %	0.00 %
Placements alternatifs	4.53 %	4.65 %
Placements collectifs et directs	100.17 %	100.03 %
Placements de dérivés	-0.17 %	-0.03 %
Placements collectifs et directs	100.00 %	100.00 %
Indication sur les placements en devises étrangères		
Placements en devises étrangères bruts	81.59 %	83.91 %
Dérivés sur devises	16.23 %	12.42 %
Total placements en devises étrangères nets	97.82 %	96.33 %

6.5.3 Présentation des placements par catégories / Segment C

Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	Total au	Total au
	31.12.2019	31.12.2018
	%	%
Créances et comptes de régularisation actif	0.37 %	0.52 %
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.01 %	0.08 %
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	0.00 %	0.00 %
Total des liquidités et divers	0.38 %	0.60 %
Fonds de placement	85.94 %	85.67 %
Immobilier	13.68 %	13.73 %
Placements collectifs et directs	100.00 %	100.00 %
Indication sur les placements en devises étrangères		
Placements en devises étrangères bruts	0.00 %	0.00 %
Total placements en devises étrangères nets	0.00 %	0.00 %

Les placements comprennent des investissements dans deux fonds. Le placement le plus conséquent, 86 % du segment C, respecte les limites définies par l'OPP2. Le deuxième fonds, 14 % du segment C, est à considérer comme un placement alternatif. Par conséquent, les limites telles que définies dans le règlement de placement sont respectées.

6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Segment A

Contrat	Devise	Position	Date d'échéance	31.12.2019
				EUR
ACHAT	EUR	20'884'015.46		
VENTE	USD	-23'350'000.00	12.03.20	178'005.77
ACHAT	EUR	18'383'026.26		
VENTE	CHF	-20'075'000.00	12.03.20	-96'238.00
ACHAT	EUR	9'868'305.28		
VENTE	CHF	-10'835'000.00	16.03.20	-105'756.51
ACHAT	EUR	3'611'313.11		
VENTE	USD	-4'060'000.00	16.03.20	11'895.20
Total des contrats de devises à terme				-12'093.54

Segment A

Inventaire des positions futures

Dans le segment A, il n'y a pas de contrats futures ouverts au 31.12.2018.

Segment A

<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>31.12.2018</i>
				<i>EUR</i>
ACHAT	EUR	7'229'599.67		
VENTE	CHF	-8'150'000.00	14.03.19	-8'011.97
ACHAT	EUR	6'580'008.66		
VENTE	USD	-7'750'000.00	14.03.19	-157'315.00
ACHAT	CHF	225'394.00		
VENTE	EUR	-200'000.00	14.03.19	161.30
ACHAT	EUR	1'400'000.00		
VENTE	CHF	-1'578'234.00	14.03.19	-1'551.51
ACHAT	EUR	8'673'403.78		
VENTE	CHF	-9'780'000.00	21.03.19	-12'772.34
ACHAT	EUR	6'465'278.75		
VENTE	USD	-7'240'000.00	21.03.19	20'049.08
Total des contrats de devises à terme				-159'440.44

Segment B

<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>31.12.2019</i>
				<i>EUR</i>
ACHAT	EUR	2'308'796.68		
VENTE	CHF	-2'535'000.00	16.03.20	-24'774.75
Total des contrats de devises à terme				-24'774.75

Segment B

<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>31.12.2018</i>
				<i>EUR</i>
ACHAT	EUR	1'999'849.24		
VENTE	CHF	-2'255'000.00	21.03.19	-2'944.95
Total des contrats de devises à terme				-2'944.95

Dans le cadre de son approche de gestion pilotée par le risque, la banque Lombard Odier & Cie SA (ci-après LO) applique une couverture rigoureuse des investissements en monnaies étrangères, hors pays émergents. Elle considère, en effet, que le risque de change des monnaies du G10 n'étant pas rémunéré à long-terme (contrairement aux expositions en actions et obligations), il est judicieux de protéger la fortune de ces fluctuations. Ainsi, des ventes à termes de devises sont faites régulièrement, à hauteur de la valeur des positions-titres sous-jacentes avec une déviation maximum de plus ou moins cinq points de pourcentage. Si la devise étrangère se déprécie contre l'euro, cette vente à terme se solde par un gain. En revanche, si la devise étrangère s'apprécie, la vente à terme se solde par une perte. Quoi qu'il en soit, ce gain ou cette perte viennent en compensation du gain ou de la perte réalisée au travers de l'actif financier détenu dans la monnaie en question. L'opération est donc neutre au final.

D'autre part, la banque LO utilise des contrats futures sur obligations et actions à des fins d'allocation tactique. Ainsi la banque LO vend des contrats « futures » afin de réduire l'exposition à une classe d'actifs (actions, obligations) et elle en achète afin d'augmenter notre exposition. Ces transactions permettent une gestion dynamique des expositions à moindre frais comparé à l'achat et la vente de titres ou de fonds.

Dans le mandat confié à Vontobel Asset Management SA, le gérant utilise en majorité des contrats à terme (forward contracts) pour gérer l'exposition-cible, au niveau du portefeuille, dans les monnaies étrangères.

En effet, pour certaines classes d'actifs, l'exposition en monnaies étrangères de l'indice de référence est hedgée et le gérant utilise donc, des contrats à terme pour avoir cette exposition.

En outre, il est aussi permis d'utiliser des futures sur indices et des options put. Cependant, elles ne sont utilisées que dans de très rares occasions.

6.7 Valeur de marché des titres prêtés

A la date du bilan, la Caisse n'a pas de titres prêtés.

6.8 Explications du résultat net des placements Consolidée

	2019 EUR	2018 EUR
Intérêts sur comptes courants	17'723.42	-12'001.70
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	<u>-80'026.76</u>	<u>226'464.48</u>
Résultat brut sur liquidités	-62'303.34	214'462.78
Intérêts	1'171'512.74	1'591'504.40
Résultat réalisé	-253'770.26	48'655.04
Résultat non réalisé	6'772'938.98	-2'416'139.49
Rendement TER	<u>362'737.00</u>	<u>313'439.00</u>
Résultat brut sur obligations	8'053'418.46	-462'541.05
Dividendes	1'305'196.03	956'042.35
Résultat réalisé	798'645.54	5'755'345.17
Résultat non réalisé	21'930'315.06	-12'855'043.35
Rendement TER	<u>242'366.00</u>	<u>274'916.00</u>
Résultat brut sur actions	24'276'522.63	-5'868'739.83
Dividendes	537'977.00	596'627.25
Résultat réalisé	-667'582.74	529'037.94
Résultat non réalisé	5'933'183.59	-1'792'688.52
Rendement TER	<u>513'641.00</u>	<u>530'502.00</u>
Résultat brut sur fonds de placement	6'317'218.85	-136'521.33
Produits	524'832.98	501'789.54
Charges	-111'041.30	-120'361.50
Dotations aux provisions	-42'599.62	-350'639.15
Variation de la valeur sur immeuble (effet de change)	357'053.92	309'298.97
Variation de la valeur sur immeuble (réévaluation)	<u>0.00</u>	<u>1'366'593.00</u>
Résultat brut sur immeuble	728'245.98	1'706'680.86
Résultat sur contrats de devises à terme	-1'691'617.89	-2'056'896.14
Résultat sur autres dérivés	<u>44'002.92</u>	<u>-9'129.82</u>
Résultat brut sur opérations de dérivés	-1'647'614.97	-2'066'025.96
Rétrocessions reçues	0.00	0.00
Commission de gestion	-361'782.61	-364'650.12
Commission négociée sur certains fonds	-265'901.62	-280'650.24
Droits de garde et frais divers	-172'348.74	-180'986.62
Frais TER	<u>-1'118'744.00</u>	<u>-1'118'857.00</u>
Frais d'administration de la fortune	-1'918'776.97	-1'945'143.98
Résultat net des placements	<u>35'746'710.64</u>	<u>-8'557'828.51</u>

6.8.1 Explications du résultat net des placements Segment A

	2019 EUR	2018 EUR
Intérêts sur comptes courants	16'662.26	-12'715.09
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	-82'333.16	222'861.15
Résultat brut sur liquidités	-65'670.90	210'146.06
Intérêts	1'041'357.01	1'435'301.83
Résultat réalisé	-118'026.04	185'963.74
Résultat non réalisé	6'662'981.17	-2'370'583.83
Rendement TER	355'358.00	306'661.00
Résultat brut sur obligations	7'941'670.14	-442'657.26
Dividendes	1'305'196.03	956'042.35
Résultat réalisé	798'645.54	5'755'345.17
Résultat non réalisé	21'930'315.06	-12'855'043.35
Rendement TER	242'366.00	274'916.00
Résultat brut sur actions	24'276'522.63	-5'868'739.83
Dividendes	395'885.87	506'338.38
Résultat réalisé	-706'046.93	502'133.31
Résultat non réalisé	4'686'613.84	-1'276'223.85
Rendement TER	398'157.00	405'808.00
Résultat brut sur fonds de placement	138'055.84	138'055.84
Produits	524'832.98	501'789.54
Charges	-111'041.30	-120'361.50
Dotations aux provisions	-42'599.62	-350'639.15
Variation de la valeur sur immeuble (effet de change)	357'053.92	309'298.97
Variation de la valeur sur immeuble (réévaluation)	0.00	1'366'593.00
Résultat brut sur immeubles	728'245.98	1'706'680.86
Résultat sur contrats de devises à terme	-1'617'042.93	-1'980'282.43
Résultat sur autres dérivés	0.00	-9'129.82
Résultat brut sur opérations de dérivés	-1'617'042.93	-1'989'412.25
Commission de gestion	-315'678.87	-321'189.53
Commission négociée sur certains fonds	-262'879.32	-276'884.99
Droits de garde et frais divers	-153'338.04	-161'126.90
Frais TER	-995'881.00	-987'385.00
Frais d'administration de la fortune	-1'727'777.23	-1'746'586.42
Résultat net des placements Segment A	<u>34'310'557.47</u>	<u>-7'992'513.00</u>

6.8.2 Explications du résultat net des placements Segment B

	2019 EUR	2018 EUR
Intérêts sur comptes courants	1'061.16	713.39
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	1'452.74	2'075.41
Résultat brut sur liquidités	2'513.90	2'788.80
Intérêts	130'155.73	156'202.57
Résultat réalisé	-135'744.22	-137'308.70
Résultat non réalisé	109'957.81	-45'555.66
Rendement TER	7'379.00	6'778.00
Résultat brut sur obligations	111'748.32	-19'883.79
Dividendes	0.00	653.58
Résultat réalisé	12'850.02	0.00
Résultat non réalisé	267'991.27	173'885.90
Rendement TER	20'218.00	17'581.00
Résultat brut sur fonds de placement	301'059.29	192'120.48
Résultat sur contrats de devises à terme	-74'574.96	-76'613.71
Résultat sur autres dérivés	44'002.00	0.00
Résultat brut sur opérations de dérivés	-30'572.04	-76'613.71
Commission de gestion	-32'138.06	-31'270.11
Commission négociée sur certains fonds	-3'022.30	-3'765.25
Droits de garde et frais divers	-10'555.22	-10'828.44
Frais TER	-27'597.00	-24'359.00
Frais d'administration de la fortune	-73'312.58	-70'222.80
Résultat net des placements Segment B	311'436.89	28'188.98

6.8.3 Explications du résultat net des placements Segment C

	2019 EUR	2018 EUR
Intérêts sur comptes courants	0.00	0.00
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	-1'057.91	-980.07
Résultat brut sur liquidités	-1'057.91	-980.07
Dividendes	142'091.13	89'635.29
Résultat réalisé	25'614.17	26'904.63
Résultat non réalisé	978'578.48	-690'350.57
Rendement TER	95'266.00	107'113.00
Résultat brut sur fonds de placement	1'241'549.78	-466'697.65
Commission de gestion	-13'965.68	-12'190.48
Droits de garde et frais divers	-8'455.48	-9'031.28
Frais TER	-95'266.00	-107'113.00
Frais d'administration de la fortune	-117'687.16	-128'334.76
Résultat net des placements Segment C	<u>1'122'804.71</u>	<u>-596'012.48</u>
Résultat net des placements du compte de Direction	<u>1'911.57</u>	<u>2'507.99</u>
Résultat net des placements	<u><u>35'746'710.64</u></u>	<u><u>-8'557'828.51</u></u>

6.9 Frais de gestion de la fortune

La Commission de haute surveillance a émis une directive pour la présentation des frais de gestion de la fortune à la date du bilan, selon les prescriptions de l'article 48a alinéa 3 OPP2. Cette directive prend effet pour les exercices comptables ouverts dès le 1^{er} janvier 2013. Ces frais de gestion des fonds de placement (frais TER) ont toujours existé. Du fait de la directive de la Commission de haute surveillance, ces frais sont désormais présentés dans les comptes.

Jusqu'au 31 décembre 2012, les rendements des parts de placements collectifs détenus par la CPIC ont été comptabilisés dans les comptes à leur valeur nette. Cela découlait du fait que la valeur d'inventaire de telles parts était calculée après prélèvement de tous les frais internes du placement collectif, dont le total correspond au TER. Dorénavant, ces frais doivent être comptabilisés par la CPIC, avec en contrepartie une augmentation correspondante du rendement de la part du placement collectif concerné, c'est-à-dire à la valeur brute, avant prélèvement des frais internes selon le TER.

	2019 EUR	2018 EUR
Frais de gestion de la fortune selon compte d'exploitation	800'033	826'287
Frais de gestion pour les titres dont le TER est connu	1'118'744	1'118'857
Total des frais de gestion de fortune comptabilisés	1'918'777	1'945'144
Placements transparents	286'937'445	261'845'386
Placements dont le TER est non connu (selon détail ci-dessous)	4'731'271	3'679'982
Total des placements	291'668'716	265'525'368
Taux de transparence en matière de frais	98.38 %	98.61 %
Pourcentage des frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport au total des placements transparents en matière de frais	0.67 %	0.73 %

Liste des titres dont le TER est non connu au 31 décembre 2018 (non publié ou non accessible lors de l'établissement des comptes annuels)

ISIN	Fournisseur	Nom du produit	Volume	Valeur de marché EUR	Segment
JP3027630007	Nomura Holdings Inc	TOPIX EXCHANGE TRADED FD	84'152.00	1'229'957	A
LU2066563284	Cie Lombard Odier SCmA	LOF GL INFL EUR IX1A SH	353'215.00	3'501'314	A

Le Conseil de fondation a analysé la pondération de ces placements et confirmé sa politique de placements.

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Liquidités et placements sur le marché monétaire

	31.12.2019 EUR	31.12.2018 EUR
Caisse	481.17	423.10
Chèques postaux	20'160.76	15'983.59
Avoirs en banques à vue	4'948'734.59	15'595'657.05
Compte de marge	4'070.00	0.00
Placements monétaires en devises étrangères	276'436.70	0.00
Total liquidités et placements marché monétaires	<u>5'249'883.22</u>	<u>15'612'063.74</u>

7.2 Créances

	31.12.2019 EUR	31.12.2018 EUR
PK Rück	593.12	572.13
Helsana Assurances SA (collective A)	0.00	477.80
Autres créances	13.62	13.14
Total créances	<u>606.74</u>	<u>1'063.07</u>

7.3 Compte de régularisation actif

	31.12.2019 EUR	31.12.2018 EUR
Loyers à recevoir	1'287.92	2'174.13
Impôts anticipés à récupérer	198'293.27	273'887.96
Intérêts courus	250'197.45	415'477.64
Dividendes à recevoir	9'055.26	20'645.42
Charges payées d'avance	6'734.65	5'983.35
Compte régulation régie	25'121.43	0.00
Versements personnels à recevoir	0.00	65'000.00
Total compte de régularisation actif	<u>490'689.98</u>	<u>783'168.50</u>

7.4 Dettes

	31.12.2019 EUR	31.12.2018 EUR
Bénéficiaires sortants en attente de paiement	1'168'793.13	158'111.40
Helsana Assurances SA (collective A)	284.69	0.00
Total dettes	<u>1'169'077.82</u>	<u>158'111.40</u>

7.5 Compte de régularisation passif

	31.12.2019 EUR	31.12.2018 EUR
Versements reçus mais non attribués	13'000.00	84'746.96
Autres postes	126'427.31	116'455.43
Provision sur Immeuble*	1'469'485.62	1'391'257.05
Total compte de régularisation passif	<u>1'608'912.93</u>	<u>1'592'459.44</u>

*La provision sur Immeuble a pour but la prise en compte d'une fluctuation de valeur de l'immeuble à long terme. Elle est calculée en fonction d'un budget de travaux à effectuer à moyen terme, budget estimé dans un rapport produit à intervalle régulier par la régie Besson Dumont Delaunay & Cie SA. La réserve est par conséquent alimentée en fonction de cette estimation et réduite ensuite de la valeur des travaux effectués. L'impôt sur la plus-value en cas de vente de l'immeuble est également pris en compte (voir points 4.4 et 6.4).

La provision est tenue en francs suisses à partir de janvier 2010 et convertie mensuellement au cours euro de fin de mois. La différence de conversion est enregistrée dans le compte de résultat.

	2019 EUR	2018 EUR
Provision sur Immeuble au 01.01	1'391'257.05	0.00
Reprise de solde (transfert de la réserve fluctuation de valeur)	0.00	1'002'155.22
Utilisation de la provision	-68'474.73	0.00
Variation de la provision (effet de change)	51'028.89	38'462.68
Attribution à la provision	95'674.41	350'639.15
Provision sur Immeuble au 31.12	<u>1'469'485.62</u>	<u>1'391'257.05</u>

7.6 Provisions générales

	31.12.2019 EUR	31.12.2018 EUR
Provision communication	12'136.10	11'706.71
Droits d'entrée fixe (max. CHF 100'000.00)	91'994.63	88'739.81
Droits d'entrée en excédent	14'009.51	11'469.70
Total provisions générales	<u>118'140.24</u>	<u>111'916.22</u>

Cette provision est à disposition du Conseil de Fondation en cas d'événements extraordinaires.

Le montant des droits d'entrée fixe est libellé en francs suisses (max CHF 100'000); le montant des droits d'entrée en excédent est, quant à lui, comptabilisé en euro.

Remarques :

- Nouvelle répartition comptable des Droits d'entrée (fixe / en excédent) depuis le 01.01.06.

7.7 Autres produits

	2019 EUR	2018 EUR
Autres revenus	47'907.15	30'091.77
Total autres produits	<u>47'907.15</u>	<u>30'091.77</u>

Remarque :

- Autres revenus: inclut les produits de secrétariat et la participation aux frais administratifs des Rentes Genevoises

7.8 Autres frais	2019 EUR	2018 EUR
Intérêts négatifs	8'948.95*	5'607.80*
Participation aux frais généraux	-172.30	0.00
Frais extraordinaires	0.00	57.49
Autres frais bancaires	689.19	522.27
Reprise provision sur Immeuble	0.00	1'002'155.22
Total autres frais	9'465.84	1'008'342.78

* Dès 2015, introduction de taux d'intérêt négatifs sur les comptes courants fixés par la Banque Nationale Suisse (BNS). Ils représentent un coût pour l'administration qui ne peut pas être affecté aux segments.

7.9 Frais d'administration	2019 EUR	2018 EUR
Salaires et charges sociales patronales	210'948.94	225'053.06
Honoraires de comptabilité	307'855.96	296'725.68
Honoraires organe de révision	31'956.53	30'807.16
Honoraires Service de surveillance des Fondations	10'164.56	9'385.34
Honoraires divers	16'202.92	10'935.39
Matériel de bureau	0.00	0.00
Fournitures de bureau	1'298.26	1'652.54
Frais informatiques	15'599.54	10'368.31
Frais de bureau, ports, téléphones	13'440.11	16'344.58
Frais d'imprimerie	3'984.70	5'864.38
Frais de voyage et de représentation	9'433.72	6'737.83
Frais de location	21'968.36	21'337.60
Indemnités du CF et charges sociales patronales	54'290.50	53'196.30
Total frais d'administration	697'144.10	688'408.17

Les frais d'administration sont exclusivement en francs suisses. Le total des frais d'administration 2018 était de CHF 790'608.30, celui de 2019 est de CHF 774'743.06.

8 Demandes de l'autorité de surveillance

En date du 9 mars 2020 la CPIC a reçu un courrier de l'Autorité de surveillance validant les comptes de l'année 2018 en émettant une recommandation purement formelle concernant la présentation des comptes de l'immeuble propriété de la CPIC (segment A) pour les années suivantes. Le Conseil de Fondation se déterminera pour l'exercice 2020.

9 Autres informations relatives à la situation financière

Aucune information particulière à signaler.

10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucune information particulière à signaler.

IVd Fiche technique au 31 décembre 2019

(ne fait pas partie des comptes annuels)

Adresse de l'immeuble	22, rue Merle-d'Aubigné
Surface en m ²	659 m ²
Nombre d'appartement – pièces	10 appartements de 3 pièces 15 appartements de 4 pièces 5 appartements de 5 pièces 1 appartement de 5,5 pièces 1 appartement de 6,5 pièces 1 arcade de 150 m ² 1 dépôt de 42 m ² au sous-sol 1 dépôt de 7.20 m ² au sous-sol 1 dépôt de 27.50 m ² au sous-sol 1 dépôt de 375 m ² au rez
Montant des loyers	CHF 576'186.00
Année de construction	1973
Date d'achat	janvier 1980
Date de sortie du régime HLM	1996
	Année 2019
Réfection de l'étanchéité toiture basse	CHF 74'433.00
Valeur comptable de l'immeuble	CHF 10'970'000.00
Hypothèque	CHF 0.00
Fonds propres investis	CHF 10'970'000.00
Rendement brut	CHF 576'186.00 (5.25 %) (576'186.00/10'970'000.00 = 5.25 %)
Rendement net (avant impôts)	CHF 403'592.55 (3.68 %) (403'592.55/10'970'000.00 = 3.68 %)

Impôts	Payé directement par le propriétaire.
Provision pour gros travaux	CHF 104'000.00
Provision pour impôt sur la plus-value	CHF 289'131.75

Commentaire

Il est prévu une provision pour gros travaux de CHF 104'000.00 conformément au tableau des interventions pour le maintien de la valeur de l'immeuble, actualisé en 2019.

Les travaux effectués en 2019 ont consisté en la réfection de la toiture basse. Le montant total débité de la provision pour gros travaux en 2019 s'est ainsi élevé à CHF 74'433.40.-.

N.B. tous les montants sont indiqués en francs suisses

Genève, le 24 janvier 2020
Thierry de HAAN

V. Rapport de l'organe de révision

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés au chapitre IV de la Fondation privée Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence (CPIC), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 17 mars 2019

PricewaterhouseCoopers SA

Nicolas Biderbost
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Ludovic Derenne
Expert-réviseur

VI. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Jacques-André SCHNEIDER, Président
p/a CPIC

Monsieur Daniel ANDRÉ, Vice-Président

+32-475 69 55 44
daniel.andre@skynet.be

Madame Stefka IVANOVA

+33-6 24 95 17 77
stepivanova@abv.bg

Madame Anne-Marie ARBAJI-SFEIR

+33-1 47 68 16 92
arbajanna@gmail.com

Madame Dominique BAZ

+41-79 409 08 56
baz.lindah1@icloud.com

Composition du secrétariat

Madame Anne MORNAL-NASSRALAH
Madame Jacqueline VICARIO-LOCCI, Directrice
Madame Daniela ZGRAGGEN

ADRESSE DE LA CPIC

Rue du Stand 51
Case postale 5683
CH-1211 GENÈVE 11

Téléphone : +41-22 310 59 20 (matin seulement)
Télécopie : +41-22 310 59 28
E-mail : cpic@cpic.ch
Internet : <http://www.cpic.ch>

Réception au bureau de la CPIC sur rendez-vous.

ADRESSE BANCAIRE CPIC

Bénéficiaire: CPIC
Compte du bénéficiaire (IBAN): CH4308760000008569100
Banque du bénéficiaire: LOMBARD ODIER & CIE SA
Swift code LOCYCHGG
Clearing 8760
Réf.: «Pour compte individuel l..... au nom de»

Caisse de **P**révoyance des **I**nterprètes de **C**onférence

Rue du Stand 51 • Case postale 5683 • CH-1211 GENÈVE 11

Tél.: +41 22 310 5920 • Fax: +41 22 310 5928

e-mail: cpic@cpic.ch • internet: www.cpic.ch